



Traçabilité | Solutions RFID | Progilog
Solutions pour une Production et une Supply Chain performantes

Liste des prestataires

Cette liste présente des prestataires potentiels susceptibles de répondre à vos demandes et qui ont signé la "Charte Qualité Prestataires Exposants".

Audiovisuel, Vidéo, Sonorisation

B.S International

429 rue Gabriel Péri
92700 Colombes
Tél : 33(0)1 47 86 34 65
Fax: 33(0)1 47 84 35 23
Contact : Jean-Jacques BIBILONI
Mail : info@bsinter.com

Décoration florale

Garden Expo

36 rue Saint Martin
77580 Voulangis
Tél : 33(0)1 64 63 97 52
Fax: 33(0)1 64 63 77 45
Contact : Emmanuelle VALERO
Mail : evalero@garden-expo.fr
Site web : www.garden-expo.fr

Equipements divers

Grain de Malice

3 rue du Fort de la Briche
93207 Saint Denis cedex
Tél : 33(0)1 55 87 17 37
Fax: 33(0)1 55 87 17 38
Contact : Ladja KERROUCHE
Mail : ladjakerrouche@wanadoo.fr

Location de meubles frigorifiques

Stmp

100 avenue de Choisy
94190 Villeneuve St Georges
Tél : 33(0)1 43 89 71 70
Fax: 33(0)1 43 89 64 35
Contact : delphine / Nadia
Mail : contact@stmp-location.com

Location de Mobilier

GL Events Services

33 rue Perrotin - BP 98
92323 Châtillon cedex
Tél : 33(0)1 41 17 32 90
Fax: 33(0)1 41 17 32 28
Contact : Marie-Josée DEAL
Mail : mariejosee.deal@gl-events.com

Transitaires-Manutentionnaires

Agility Fairs & Events

Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte BP 66135
95976 Roissy CDG cedex
Tél : 33(0)1 48 63 33 81
Fax: 33(0)1 48 63 33 82
Contact : Abdi EL HOUARI
Mail : ael-houari@agilitylogistics.com

Clamageran Expositions

Parc des Expositions - Porte de Versailles
75015 Paris
Tél : 01 57 25 18 09
Fax: 01 45 30 28 81
Contact : Lucien LAWSON
Mail : l.lawson@clamageran.fr



Schenker SA

Bureau des Transitaires - Parc des Expositions - 1 Place de la Porte de Versailles
75015 Paris
Tél : 33(0)1 48 63 32 81
Fax: 33(0)1 48 63 32 82
Contact : Christine BROUZES
Mail : christine.brouzes@schenker.fr





Traçabilité | Solutions RFID | Progilog
Solutions pour une Production et une Supply Chain performantes

La Charte qualité des prestataires exposants

En cas de non respect de l'une des dispositions de cette charte par un prestataire, Exposium pourra refuser l'insertion publicitaire du prestataire concerné.

Les prestataires des salons d'Exposium s'engagent

- A respecter l'ensemble des documents édités par Exposium et des consignes insérées dans le Guide Technique de l'exposant.
- A respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics et l'ensemble des dispositions en matière de droit du travail, notamment les articles R324-2, R324-4, L324-10, L324-14 et 620-3 du Code du travail.
- A adresser à Exposium, au moins un mois avant le début du montage du salon, une attestation de fourniture de déclarations sociales ou, à défaut, un avis d'imposition à la taxe professionnelle et une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement.
- A honorer toutes les commandes de chaque client quel que soit le chiffre d'affaires généré de leur fait, ou proposer en cas d'impossibilité à les satisfaire dans les délais suffisants, une solution équivalente en qualité, coûts et délais.
- A assurer une qualité de service et produits conforme à la prestation proposée.
- A respecter les délais de livraison annoncés aux clients.
- A fournir à leurs clients des factures détaillées de leurs prestations et à fournir à Exposium leurs bordereaux de prix détaillés pour les salons concernés.
- A assurer à la demande d'Exposium une permanence sur site aux conditions et emplacements définis par Exposium.
- A respecter les horaires, accès et emplacements fixés par Exposium, en accord avec le prestataire, pour l'installation, puis l'évacuation des produits déposés en location.
- A respecter, dans leurs relations avec les exposants, les règles imposées par Exposium.
- A ne pas utiliser le logo du salon concerné ou le logo Exposium sans autorisation écrite préalable expresse de la société Exposium.
- A communiquer à Exposium, la liste du personnel présent sur le site pour la durée du montage, du salon et du démontage. A ne pas faire bénéficier à des personnes extérieures des badges qui leur sont délivrés pour les besoins de leur travail.
- L'insertion dans les Guides Techniques de l'Exposant d'Exposium ou sur sites Internet des salons Exposium ne peut valoir de garantie par Exposium que l'annonceur sera choisi par les exposants, ceux-ci demeurant libres de recourir aux prestataires de leur choix.